

Profitez de la loi Hamon pour économiser près de 60 % sur votre assurance emprunteur !

Une meilleure protection avec des tarifs beaucoup moins chers

La plupart des consommateurs commettent une erreur qui leur coûte très cher : lorsqu'ils signent un contrat de prêt avec leur banque, ils concluent également une assurance emprunteur auprès du même établissement.



Or, si l'assurance emprunteur est obligatoire, vous avez la liberté du choix de l'assureur. Le but : faire jouer la concurrence pour obtenir des tarifs beaucoup plus avantageux et obtenir une meilleure protection.

Depuis l'adoption de la loi Hamon par le Parlement en février 2014, le consommateur dispose désormais

d'un délai de un an pour faire jouer cette prérogative.

Découvrez les explications d'Alain Habbuloglu, fondateur d'un cabinet de courtage spécialisé en assurance de prêt (As Du Grand Lyon) et créateur d'un outil de simulation de prêt en ligne ([Assurance Prêt Pas Cher](#)).

Quel est l'intérêt de la loi Hamon ?

Depuis la loi Lagarde de 2010, le consommateur avait déjà la possibilité de souscrire son assurance emprunteur auprès du prestataire de son choix. Mais en pratique, ce n'était pas toujours évident. Quand vous êtes face à votre banquier et que vous venez d'obtenir un prêt immobilier, parfois difficilement, vous n'osez pas toujours refuser ou négocier l'assurance emprunteur de la banque.



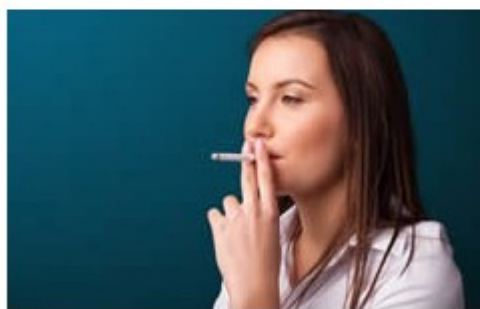
Risque Senior



Risque Professionnel



Risque Sportif



Risque Fumeur

C'est justement tout l'intérêt de la loi Hamon : désormais, il est possible de changer d'assurance pendant 1 an après la signature de votre crédit.

Pourquoi changer d'assurance ?

Pour payer jusqu'à 60 % moins cher !

Si vous passez par un courtier, vous allez bénéficier d'un contrat sur mesure, au meilleur prix. Vous pourrez également bénéficier d'un avis objectif car votre conseiller va comparer différents contrats.

Il faut cependant faire attention à passer par un courtier indépendant, comme As Du Grand Lyon, car les agents généraux ne peuvent pas proposer la même impartialité.

Ensuite, changer d'assurance peut vous permettre d'éviter les majorations de tarifs liées à la prise en charge des risques (sportif, professionnel, fumeur, senior...).

Quels emprunteurs peuvent bénéficier de la loi Hamon ?

Tous les consommateurs qui ont reçu une offre de prêt après le 26 juillet 2014.

Comment résilier un contrat d'assurance ?

C'est très simple mais il y a un formalisme à respecter : vous devez envoyer votre courrier de demande de résiliation en recommandé avec accusé de réception.

Vous devez effectuer cette démarche au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai de 12 mois.

Comment comparer les taux d'assurance de prêt ?

Il suffit d'utiliser le simulateur d'Assurance Prêt Pas Cher : [comparer les différents taux de prêts](#).

Contact Presse

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur ce sujet !



As du Grand Lyon

Alain Habbuloglu

E-mail : contact@asdugrandlyon.com

Tel : 04 78 80 88 29

Site Web : <http://www.asdugrandlyon.com>